

PROJET
FINAL

AMENDEMENT

ISO
3164:2013
FDAM 1

ISO/TC 127/SC 2

Secrétariat: ANSI

Début de vote:
2023-09-12

Vote clos le:
2023-11-07

Engins de terrassement — Étude en laboratoire des structures de protection — Spécifications pour le volume limite de déformation

AMENDEMENT 1

*Earth-moving machinery — Laboratory evaluations of protective
structures — Specifications for deflection-limiting volume*
AMENDMENT 1

[ISO 3164:2013/FDAmd 1](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f9f9e490-6228-45df-b3ce-15bab9c12a36/iso-3164-2013-fdamd-1)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f9f9e490-6228-45df-b3ce-15bab9c12a36/iso-3164-2013-fdamd-1>

TRAITEMENT PARALLÈLE ISO/CEN

LES DESTINATAIRES DU PRÉSENT PROJET SONT INVITÉS À PRÉSENTER, AVEC LEURS OBSERVATIONS, NOTIFICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DONT ILS AURAIENT ÉVENTUELLEMENT CONNAISSANCE ET À FOURNIR UNE DOCUMENTATION EXPLICATIVE.

OUTRE LE FAIT D'ÊTRE EXAMINÉS POUR ÉTABLIR S'ILS SONT ACCEPTABLES À DES FINS INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET COMMERCIALES, AINSI QUE DU POINT DE VUE DES UTILISATEURS, LES PROJETS DE NORMES INTERNATIONALES DOIVENT PARFOIS ÊTRE CONSIDÉRÉS DU POINT DE VUE DE LEUR POSSIBILITÉ DE DEVENIR DES NORMES POUVANT SERVIR DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGLEMENTATION NATIONALE.



Numéro de référence
ISO 3164:2013/FDAM 1:2023(F)

© ISO 2023

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 3164:2013/FDAmd 1](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f9f9e490-6228-45df-b3ce-15bab9c12a36/iso-3164-2013-fdamd-1)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f9f9e490-6228-45df-b3ce-15bab9c12a36/iso-3164-2013-fdamd-1>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2023

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'ISO attire l'attention sur le fait que la mise en application du présent document peut entraîner l'utilisation d'un ou de plusieurs brevets. L'ISO ne prend pas position quant à la preuve, à la validité et à l'applicabilité de tout droit de propriété revendiqué à cet égard. À la date de publication du présent document, l'ISO [avait/n'avait pas] reçu notification qu'un ou plusieurs brevets pouvaient être nécessaires à sa mise en application. Toutefois, il y a lieu d'avertir les responsables de la mise en application du présent document que des informations plus récentes sont susceptibles de figurer dans la base de données de brevets, disponible à l'adresse www.iso.org/brevets. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié tout ou partie de tels droits de propriété.

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 127, *Engins de terrassement*, sous-comité SC 2, *Sécurité, ergonomie et exigences générales*, en collaboration avec le comité technique CEN/TC 151, *Machines de génie civil et de production de matériaux de construction - Sécurité*, du Comité européen de normalisation (CEN) conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Engins de terrassement — Étude en laboratoire des structures de protection — Spécifications pour le volume limite de déformation

AMENDEMENT 1

4.4

Remplacer le paragraphe par ce qui suit:

Le DLV peut être construit de sorte que la partie supérieure du DLV puisse pivoter latéralement et/ou longitudinalement autour du SIP jusqu'à 16°. La partie du DLV située en dessous du SIP ne pivote pas. Voir des exemples de rotation du DLV à la Figure 4.

NOTE Lors des essais TOPS et ROPS, il est permis d'effectuer une rotation de la partie supérieure du DLV, en conformité avec les exigences du document d'essai applicable TOPS et ROPS (par exemple, ISO 3471, ISO 12117, ISO 12117-2, ISO 13459).

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

4.4, Tableau 1

Supprimer le Tableau 1.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f9f9e490-6228-45df-b3ce-15bab9c12a36/iso-3164-2013-fdamd-1>
Bibliographie

Ajouter une Bibliographie comme suit:

Bibliographie

- [1] ISO 3471, *Engins de terrassement — Structures de protection au retournement — Essais de laboratoire et exigences de performance*
- [2] ISO 12117, *Engins de terrassement — Structure de protection au basculement (TOPS) pour mini-pelles — Essais de laboratoire et critères de performance*
- [3] ISO 12117-2, *Engins de terrassement — Essais de laboratoire et exigences de performance des structures de protection des pelles — Partie 2: Structures de protection au retournement (ROPS) pour pelles de terrassement de plus de 6 t*
- [4] ISO 13459, *Engins de terrassement — Siège de l'instructeur — Volume limite de déformation, espace enveloppe et exigences de performance*

Annexe ZA (informative)

Relation entre la présente Norme européenne et les exigences essentielles concernées de la Directive 2006/42/CE

La présente Norme européenne a été élaborée en réponse à la demande de normalisation M/396 de la Commission européenne afin d'offrir un moyen volontaire de se conformer aux exigences essentielles de la Directive 2006/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2006 relative aux machines et modifiant la Directive 95/16/CE (refonte).

Une fois la présente norme citée au Journal officiel de l'Union européenne au titre de ladite Directive, la conformité aux articles de cette norme indiqués dans le Tableau ZA.1 confère, dans les limites du domaine d'application de la norme, présomption de conformité aux exigences essentielles correspondantes de ladite Directive et de la réglementation AELE associée.

Tableau ZA.1 — Correspondance entre la présente Norme européenne et l'Annexe I de la Directive 2006/42/CE

Exigences essentielles pertinentes de la Directive 2006/42/CE	Articles/paragraphes de la présente Norme européenne	Remarques/Notes
3.4.3 Retournement et basculement	4.1; 4.2; 4.3; 4.4; 4.5; 5.1; 5.2; 5.3; 5.4	
3.4.4 Chutes d'objets	4.1; 4.2; 4.3; 4.5; 5.1; 5.2; 5.3; 5.4	

AVERTISSEMENT 1 La présomption de conformité demeure valable tant que la référence de la présente Norme européenne figure dans la liste publiée au Journal officiel de l'Union européenne. Il est recommandé aux utilisateurs de la présente norme de consulter régulièrement la dernière liste publiée au Journal officiel de l'Union européenne.

AVERTISSEMENT 2 D'autres dispositions de la législation de l'Union européenne peuvent être applicables aux produits relevant du domaine d'application de la présente norme.

